

VOULUE ET CONÇUE PAR LE MARÉCHAL

LA CHARTE DU TRAVAIL

ouvre une ère
DE JUSTICE SOCIALE



1 La Charte fait de la profession une famille où s'établit une complète solidarité d'intérêts entre employeurs et employés.

2 Les Syndicats seront uniques pour être francs, obligatoires pour être forts.



3 Le travailleur est assuré de trouver dans son labeur : sécurité, dignité, justice professionnelle, satisfaction des nécessités de sa vie personnelle et familiale.

4 Les Comités Sociaux d'établissements provoquent un échange d'informations et résolvent les questions intéressant le travail et la vie sociale du personnel et des familles,



5 Le plus humble collaborateur est intégré dans l'entreprise. Il bénéficie du Patrimoine Professionnel sous forme d'œuvres de toutes natures, multipliées pour son bien-être, celui de sa femme et de ses enfants.

6 L'État vient de verser 1.000.000.000 de F² à la Caisse des Comités Sociaux pour faire entrer dans les faits les principes de la Charte du travail.